



**PROPOSER UNE  
ŒUVRE AU  
FONDS D'ART  
CONTEMPORAIN  
-PARIS  
COLLECTIONS**

**Depuis le 19<sup>e</sup> siècle, la  
Ville de Paris constitue  
d'importantes  
collections  
municipales.**

**Aujourd'hui, ce sont  
plus de 23 400 œuvres  
qui témoignent de  
l'histoire de ces  
acquisitions, qui ont  
pour objectif de  
reconnaître, soutenir et  
diffuser largement la  
création  
contemporaine.**

**CANDIDATEZ SUR [PARIS.FR](https://paris.fr)  
Jusqu'au 15 janvier 2025**

**FONDS  
d'ART  
CONTEMPORAIN  
- PARIS  
COLLECTIONS**

# AXES D'ACQUISITION DU FONDS D'ART CONTEMPORAIN

**Le Fonds d'art contemporain de Paris enrichit annuellement sa collection d'artistes vivant.e.s selon des axes d'acquisition.**

**Les œuvres acquises sont diffusées dans les équipements publics de la Ville, dans les expositions organisées par le Fonds et partenaires et dans le cadre de prêts à des institutions françaises ou étrangères.**

**La collection permet de mener des actions de sensibilisation à l'art contemporain auprès des publics, souvent éloignés du champ de l'art contemporain. Les programmes de médiation *Une œuvre à l'école, Une œuvre en partage, Jeunes Collectionneurs* mettent à disposition les œuvres de la collection dans des lieux non muséaux et au plus près de ces publics.**

**Les acquisitions sont publiées dans un livret dédié et une sélection d'entre elles présentées à Art Basel Paris, sur le stand en octobre. Sur [fondsartcontemporain.paris.fr](http://fondsartcontemporain.paris.fr), la collection est publiée, valorisée avec des parcours thématiques et les *Minutes collection*. Elle est documentée de ressources documentaires et pédagogiques.**

## **-Thématiques contemporaines**

Ancré dans la réalité d'une ville-monde, le Fonds souhaite, par ses axes d'acquisition, rendre compte de la façon dont les artistes se représentent et traduisent leur environnement quotidien, les sujets sociétaux contemporains, les problématiques qui traduisent le monde actuel, le local comme le global, l'intime et l'universel.

Sans thématique restrictive, quelques axes guident la politique d'acquisition : les sujets environnementaux, sociétaux, géo-politiques, ou post-coloniaux, qui tentent une relecture critique de l'Histoire.

S'ajoute à ces réflexions une volonté d'acquérir des œuvres qui portent sur la place des minorités sexuelles et de genre dans la société actuelle. La revalorisation des artistes femmes est une des lignes directrices. Par ailleurs, le Fonds s'interroge de plus en plus sur la place des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle dans un monde en constante mutation.

## **- Ouverture à la diversité des esthétiques et des pratiques contemporaines**

, et notamment à tous les médiums (dessin, estampe, installation, photographie, peinture, sculpture, vidéo, ...).

## **-Mode de diffusion des œuvres**

Conformément à la vocation de large diffusion des collections, hors-les-murs, qui est celle du Fonds, les œuvres sont amenées à voyager fréquemment et à être présentées dans des contextes non-muséaux : écoles, administrations, équipements publics, lieux d'accueil et d'hébergement etc.

Une excessive fragilité des œuvres, en exposition ou en réserves, des conditions particulièrement restrictives de monstration, des contraintes importantes de montage ou d'installation, des volumes trop conséquents, sont regardés comme des critères négatifs pour l'enrichissement des collections de l'établissement.

- ✓ Chaque artiste peut se proposer ou être proposé par une galerie au maximum trois fois, sur une période de 10 ans.

## PROPOSER À L'ACHAT UNE ŒUVRE

### CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

**Les œuvres proposées par des artistes ou galeries correspondent aux axes d'acquisition du Fonds.**

- ✓ Les candidatures concernent des œuvres d'artistes vivant.es.
- ✓ Les artistes se proposant individuellement doivent justifier d'un parcours artistique professionnel **et/ou** d'être diplômé.e d'une école d'art depuis au moins 5 ans (documents attestant d'une participation récente et active à des expositions dans des galeries du réseau CPGA, des centres d'art DCA ou des musées, à joindre dans le dossier de candidature).
- ✓ Les artistes représenté.e.s par une galerie doivent confier le dépôt de leur candidature à leur galerie.
- ✓ Les galeries sont soumises à la limite de deux dossiers de candidature par an.
- ✓ Chaque dossier de candidature ne peut contenir plus de trois propositions d'achat.

### FORMALITÉS

**L'artiste ou la galerie candidate jusqu'au mercredi 15 janvier (minuit) sur Paris.fr, dans l'espace professionnel :**

<https://www.paris.fr/pages/bourses-et-prix-4013>

Le.la candidat.e renseigne sur Paris.fr un formulaire en ligne et dépose :

1. Un curriculum vitae,
2. Un dossier artistique, portfolio,
3. La proposition d'œuvre : un document comportant plusieurs visuels de l'œuvre, le titre de l'œuvre, la date de création, la technique, les dimensions, le prix (ht/ttc), un texte et autres visuels rendant compte de la démarche artistique, éventuellement des articles et des catalogues.
4. Des documents attestant la participation récente et active à des expositions dans des galeries, des centres d'art, ou des musées, etc.

Les formats de fichiers déposés sont de type :  
.PDF, .JPG, .GIF, .PNG.

Un accusé de réception est envoyé en retour.

### RÉSULTATS DE LA COMMISSION

**Les membres de la commission d'acquisition se réunissent au printemps, la liste des artistes comme la présentation des œuvres acquis.es seront publiées en septembre 2025 sur Paris.fr, dans l'espace professionnel :**

<https://www.paris.fr/pages/bourses-et-prix-4013>

La Conservatrice du patrimoine, responsable du Fonds d'art contemporain – Paris Collections communique par mail, aux candidat.es, les décisions détaillées de la commission d'acquisition, en juin 2025.

# DÉROULEMENT DES ACQUISITIONS ANNUELLES DU FONDS D'ART CONTEMPORAIN - PARIS COLLECTIONS

La procédure d'acquisitions se déroule en deux étapes, avec :

- le Comité de pré-sélection,
- la Commission d'acquisition annuelle.

## **Comité de pré-sélection**

Un comité technique composé de professionnel.le.s de la direction des Affaires culturelles et d'équipements culturels de la Ville de Paris examine les dossiers de candidatures spontanées, déposés sur Paris.fr par les artistes et galeries. Il effectue une pré-sélection en amont de la commission d'acquisition annuelle. Les œuvres présélectionnées sont ensuite présentées en commission d'acquisition.

## **Commission d'acquisition annuelle**

La commission d'acquisition est composée de personnalités qualifiées (critiques d'art, commissaires d'exposition, conservateur.ices, directeurs de centres d'art, etc.) et de membres de la direction des Affaires culturelles de la Ville de Paris. Elle examine les candidatures retenues par le comité de pré-sélection, puis vote sur chacune des propositions d'œuvres. Elle détermine la liste des œuvres acquises.

[» Liste des membres du jury depuis 2001 au format PDF sur Paris.fr](#)

## **Commission Jeunes Collectionneurs**

Lancée en 2022, cette commission est animée par des collégien.ne.s qui défendent des propositions d'œuvres à l'achat auprès d'un jury composé de professionnel.le.s de l'art contemporain et de l'Éducation Nationale. Les œuvres acquises sont inscrites à l'inventaire de la collection de la Ville de Paris. Retenues pour cette commission, des œuvres de toutes en deux dimensions, de petits formats et dans des matériaux non fragiles pour être facilement transportables.